

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Une croissance française forte en 2021 à +6% après une année 2020 en net recul (-10%) en raison de la crise du coronavirus.

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021.

Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%.

L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte (+8%) qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

### LOI DE FINANCE POUR 2021

Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement d'inciter les collectivités territoriales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL EN 2020

### BUDGET COMMUNAL – SITUATION FINANCIERE

La Commune de Nanteuil le Haudouin parvient à dégager un autofinancement positif chaque année lui permettant d'honorer ses dettes et d'investir.

Elle doit poursuivre sa politique de maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de maintenir une CAF positive. (CAF : capacité d'autofinancement).

Elle dispose également d'une marge de manœuvre en matière fiscale, grâce à la révision possible des valeurs locatives de certaines catégories d'habitations sans augmenter les taux.

Fonctionnement :	2019	2020	Evolution de 2019 à 2020
Dépenses	3 469 646,25 €	3 585 763,04 €	+ 3,35 %
Recettes	4 561 610,71 €	4 369 592,46 €	- 4,21 %

#### 1 Les Recettes :

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF),
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur les amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

##### 1.1. Dotations de l'Etat (chapitres 73-74) :

Le montant des dotations de l'Etat est en légère diminution de 3,53 % ; cela s'explique à une régularisation effectuée sur 2019.

- Dotation de l'Etat recettes 2018 : 3 407 060,91 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2019 : 4 179 779,71 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2020 : 4 031 897,28 €.

1.1.1. *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)* est en légère hausse grâce notamment à l'augmentation de la population.

DGF 2019 : 401 444,00 €                      DGF 2020 : 408 025,00 €

Soit une augmentation de 1,64 %

1.1.2. La dotation pour les titres sécurisés se maintient, en raison du nombre de documents (passeports et cartes nationales d'identités) pris en charge par la commune.

- 3271 titres délivrés en 2019 et 12 130,00 € de subvention de l'état,
- 1795 titres délivrés en 2020 et 12 130,00 € de subvention de l'état.

Pour le moment pas de baisse de la subvention malgré la forte diminution de délivrance des titres suite au restriction sanitaire imposé par la covid-19.

## 1.2. Autres recettes :

- *Recettes tarifaires : produits des services, du domaine et de ventes diverses (chapitre 70) :*
  - 2019 : 229 107,02 €,
  - 2020 : 154 078,75 €, soit une diminution de 32,75 %.

Diminution des recettes provenant de la vente des prestations liées à la cantine scolaire suite au confinement Covid-19 : 15 479 repas de moins en 2020.

- *Location des logements et de la MTL : Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :*
  - 2019 : 56 097,00 €,
  - 2020 : 53 614,46 €, soit une diminution de 4,43 %.

Baisse des recettes MTL suite au Covid 19.

## 2. Les dépenses :

### 2.1. La masse salariale :

En 2020, la commune doit toujours faire face à des absences de longues durées de son personnel. La mairie a réalisé des contrats à durée déterminée et fait appel à Valois Emploi pour remplacer les agents.

Cette année la commune a obtenu, de l'assurance statutaire, un remboursement total de 97 077,55 € sur les salaires versés aux agents titulaires ou stagiaires.

	2017	2018	2019	2020
<b>Chap. 012</b>	1 571 885,17 €	1 682 496,82 €	1 583 850,21 €	1 768 314,85 €
Dont la cotisation à l'assurance statutaire	86 124,59 €	154 705,69 €*	77 552,49 €	77 236,42 €
<b>CDG</b>	31 715,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Valois Emploi</b>	94 660,66 €	89 789,47 €	110 148,94 €	96 496,31 €
<b>Total Dépenses Personnel</b>	1 698 261,36 €	1 772 286,29 €	1 693 999,15 €	1 864 811,16 €
<b>Total Fonctionnement</b>	3 320 952,16 €	3 431 971,66 €	3 469 646,25 €	3 585 763,04 €
<b>Pourcentage Dépenses Personnel/ Dépenses fonctionnement</b>	51,14 %	51,64 %	48,82 %	52,01 %

\*Se référer à la décision modificative (DM) n°1 de 2018, erreur de la part de l'assureur qui nous prélevé 2 fois, et qui nous a remboursé la même année au compte 619.

## 2.2. Les subventions aux associations :

Elles ont été maintenues ces 2 dernières années, le delta entre 2019 et 2020 correspond en partie à un reliquat dû au CSPV (11 250,00 €), qui a été viré en 2020.

2019 : 218 962,00 € dont 141 280,00 € pour le CSPV,

2020 : 299 579,00 € dont 237 200,00 € pour le CSPV (208 800 pour l'année 2020 + 28 400,00 € reliquat 2019 + 27 231,00€ pour la mise à disposition de la directrice du périscolaire + 14 250,00 € pour les animations cantine).

2021 : La base de subvention restera la même que l'année 2020.

## 2.3. Covid-19 :

Pour la commune les conséquences de la crise sanitaire se font surtout ressentir au niveau des dépenses. Dans un premier temps il y a l'achat de matériel en début de crise (masques pour le personnel et les administrés, gel, plexi de protection etc...), cela représente environ 50 000,00 €. A cela il faut ajouter les dépenses mensuelles notamment pour les écoles et bâtiments communaux afin de respecter les protocoles sanitaires (essuie-mains papier, hygiènes des mains et des parties communes, poubelles à pédales etc..) soit 15 000,00 €/an.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 Recettes de Fonctionnement :

##### 1.1 Fiscalité directe :

Il ne sera pas proposé aux membres du conseil une augmentation des taux d'imposition.

##### 1.2. Autres recettes :

*Recettes tarifaires (chapitre 75-70) : Aucune augmentation tarifaire ne sera proposée pour 2021.*

#### 2. Dépenses de Fonctionnement :

##### 2.1. Masse salariale :

Au niveau du personnel, pas de changement majeur par rapport à l'année 2020.

##### 2.2. Les intérêts de la dette :

Le remboursement des intérêts de la dette est une dépense de fonctionnement, le capital est inscrit sur la dépense d'investissement.

- Le montant de l'intérêt de la dette au 31 décembre 2020 est de 89 819,21 euros (compte 66111).
- Le montant de l'intérêt de la dette peut être estimé pour l'année budgétaire 2021 à 90 000,00 € (compte 66111).

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. L'endettement :

L'endettement de la Ville se décompose maintenant de six emprunts.

- Le capital restant dû au 01/01/2020 : 2 565 362,80 € dont 201 415,70 € à rembourser en 2020.
- Le capital restant dû au 01/01/2021 : 2 363 947,09 € dont 206 432,69 € à rembourser en 2021.

L'encours de la dette par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 548,48 € contre 597,15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit une diminution de 8,15 %. (4 310 Habitants).

Budget	Date d'obtention	Capital emprunté	Dette en Capital au 1er janvier	Dernière annuité	Objet de l'emprunt
ASSAIN	19/08/2008	71 490,00 €	23 830,00 €	2025	Station d'épuration
ASSAIN	27/02/2009	3 441 847,56 €	2 698 444,79 €	2038	Station d'épuration
COMMUNE	27/03/2003	150 000,00 €	30 000,00 €	2024	Travaux école maternelle
COMMUNE	03/04/2003	460 000,00 €	286 386,01 €	2033	Tvx école mat./Trottoirs & voirie
COMMUNE	20/06/2007	1 227 000,00 €	824 905,83 €	2036	Place de la république
COMMUNE	06/12/2006	590 000,00 €	159 578,64 €	2027	Acquisition ancienne gendarmerie
COMMUNE	16/10/2007	1 000 000,00 €	446 410,02 €	2027	Place de la république
COMMUNE	22/01/2015	1 000 000,00 €	616 666,59 €	2030	Voirie logements conventionnés
EAU	29/01/2005	410 000,00 €	134 873,36 €	2025	Château d'eau

## 2. Les projets de la section d'investissement :

*La programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) : la PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat avec un découpage dans le temps.*

- Réhabilitation du groupe scolaire.
- Accessibilités des bâtiments communaux recevant du public.
- Aménagement d'une médiathèque dans le local rue Gambetta.
- Aménagement de l'ancien Intermarché (salle polyvalente, ateliers techniques).
- Réhabilitation du parking de l'église.
- Réhabilitation du parking de la Gare.
- Paiement des travaux d'installation du réseau à Très Haut Débit.
- Construction d'un centre de préparation aux Jeux, discipline tir à l'Arc pour les athlètes participants au Jeux Olympique de 2024.
- Réhabilitation trottoir et création piste cyclable Gare et Rue Beauregard.
- Eclairage public
- Voirie rue de Crepy

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

<b>Fonctionnement :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	299 487,00 €	297 817,37 €
Recettes :	288 017,50 €	261 072,34 €
Report de l'exercice N-1 :	62 358,56 €	50 889,06 €

<b>Investissement :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	224 598,07 €	167 972,94 €
Recettes :	163 391,49 €	164 459,49 €
Report de l'exercice N-1 :	1 005 908,08 €	944 701,50 €

### **Etat de la dette au 31 décembre 2020 :**

Montant des intérêts sur l'exercice 2020 : 123 232,46 € (Au compte 66111).

Montant du capital restant dû au 01 janvier 2021 : 2 722 274,79 €.

Il se décompose en deux emprunts.

Le contrat de délégation de service public avec la société SAUR a été renouvelé le 11 décembre 2015 (délibération 2015/102).

- Affermage pour l'année 2019 s'élève à 171 404,64 €.
- Affermage pour l'année 2020 s'élève à 192 616,53 €.

### **Programmes d'investissement prévisionnels 2021 :**

Les investissements projetés concernent principalement :

- Réseau d'eau pluviale rue de Crépy.
- Etudes (hydrologue) et aménagements des bassins de rétention
- Assainissement rue de Sennevières



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EAU POTABLE

<b>Fonctionnement :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	58 591,65 €	54 614,43 €
Recettes :	124 108,59 €	136 738,53 €
Report de l'exercice N-1 :	505 689,39 €	571 206,33 €

<b><u>Investissement :</u></b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	47 107,13 €	359 699,92€
Recettes :	46 939,77 €	48 131,91 €
Report de l'exercice N-1 :	250 323,71 €	250 156,35 €

### **Etat de la dette au 31 décembre 2020**

Montant des intérêts sur l'exercice 2020 : 6 569,54 € (Compte 66111).

Montant du capital restant dû au 01 janvier 2021 : 134 873,36 €

Il se décompose en un emprunt.

Le contrat de délégation de service public avec la société SAUR a été renouvelé le 11 décembre 2015 (délibération 2015/101).

- Affermage pour l'année 2019 s'élève à 114 478,81 €.
- Affermage pour l'année 2020 s'élève à 127 108,75 €.

### **Programmes d'investissement prévisionnels 2021 :**

- Réhabilitation du réseau Rue Missa avant travaux de voirie du département